

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 36-2019  
SOLLICITATION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DE DEMANDES  
DE SUBVENTIONS  
COMPLEMENT DEMANDE PROGRAMME 2019 DU SMBGP**

Le mercredi 26 juin 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 14 juin 2019

**Etaient présents (21 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	ARRABIE	Bernard	Titulaire

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CANTON	Marc	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	LARROQUE	Francis	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	D'ARROS	Gérard	Titulaire	ARRABIE Bernard, délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	LARRIEU	Didier	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN</b>	MADEO	Hervé	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Madame CANTON Encarnacion

**Objet : Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de demandes de subventions – Complément à la demande – Programme 2019 du SMBGP**

Le Président rappelle que par délibération en date du 27 mars 2019, le comité syndical a délibéré pour solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine des subventions concernant le programme 2019 du Syndicat.

Il indique que depuis cette demande, d'autres opérations ont été identifiées et sont venues compléter ledit programme :

- programme de gestion du Soust (restauration de cours d'eau avec enlèvement d'embâcles, restauration de la végétation, gestion des atterrissements, etc.)
- programme de gestion du Neez (restauration de cours d'eau avec enlèvement d'embâcles, restauration de la végétation, gestion des atterrissements, etc.)
- remises en état de protections (en enrochements, en bois, végétalisées) dégradées par la crue des 12 et 13 juin dernier

Puisque la Région sollicite une délibération du comité syndical identifiant précisément les projets et les plans de financement correspondants, le Président invite le comité syndical à compléter sa délibération du 27 mars 2019 en approuvant les plans de financements des opérations précitées.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le lancement par le Syndicat des opérations susvisées,

**CONFIRME** la délégation donnée au Président pour déposer des dossiers de demandes de subventions,

**APPROUVE** les plans de financement tels que présentés ci-dessous, venant en complément de la demande présentée le 27 mars dernier :

<b>TABLEAU RECAPITULATIF MONTANTS OPERATIONS ET PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS</b>					
<b>Type d'opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Organisme sollicité</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>Programme de gestion du Soust</b>	23 333,33 €	28 000,00 €	AEAG	50% du HT	11 666,67 €
			CRNA	20% du TTC	5 600,00 €
<b>Total subventions programme de gestion du Soust</b>					<b>17 266,67 €</b>
<b>Total autofinancement programme de gestion du Soust</b>					<b>10 733,33 €</b>
<b>Total</b>					<b>28 000,00 €</b>
<b>Programme de gestion du Neez</b>	31 260,00 €	37 512,00 €	AEAG	50% du HT	15 630,00 €
			CRNA	20% du TTC	7 502,40 €
<b>Total subventions programme de gestion du Neez</b>					<b>23 132,40 €</b>
<b>Total autofinancement programme de gestion du Neez</b>					<b>14 379,60 €</b>
<b>Total</b>					<b>37 512,00 €</b>

<b>Remise en état de protection</b>	232 584,00 €	279 100,80 €	Etat	22% du HT	51 168,48 €
			CRNA	20% du TTC	55 820,16 €
<b>Total subventions remise en état de protections</b>					<b>106 988,64 €</b>
<b>Total autofinancement remise en état de protections</b>					<b>172 112,16 €</b>
<b>Total</b>					<b>279 100,80 €</b>

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**



Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE L'ADOUR

**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2019